

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 06 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 15

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s :

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Date de convocation : 29 juin 2023

Secrétaire de séance : Christophe Martin

OBJET : Indemnité de Fonction Du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Mme la maire propose une nouvelle répartition des indemnités de fonctions entre les élus. En effet, Mme Rivoire ne peut plus consacrer autant de temps sur les dossiers qu'elle gèrait et demande donc à percevoir une indemnité de simple conseiller, soit 1,55 % de l'indice majoré 830.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux calculés sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique territorial et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités alloués au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions,
DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, selon le tableau suivant :

			% indice	BRUT/mois
Maire	Céline	Elie	31	1266.63
Adj 1	Isabelle	Baas	10.05	410.63
Adj 2	Fabien	Plasson	6.7	273.75
Adj 3	Patricia	Dumas	6.7	273.75
Adj 4	Nans	Perrin	6.7	273.75
CM	Nadège (GC)	Rivoire	1.55	63.33
CM	Alex (GC)	Vagnon	6.7	273.75
CM	Christine	Robin	6.7	273.75
CM	Etienne	Careil	1.55	63.33
CM	Estelle	Trémoulhéac	1.55	63.33
CM	Christophe	Martin	1.55	63.33
CM	Marie-Christine	Chaprier	1.55	63.33
CM	Paul	Thiollière	0	0
CM	Noël	Fraisse	0	0
CM	Pierre	Bonnard	0	0

DIT que ces taux sont applicables à compter du 1^{er} août 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget communal.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance

Christophe MARTIN